

7 août 1807

Seance du Vendredi 7 Aout 1807.

Les Régents et Censeurs réunis en Conseil Général sous la présidence de Monsieur Le Plessier sous l'assistance de Messieurs Mallet, Davillier, Lattinquer, Cordeur, Jaine, Rodier, Pottot, Miquet, Parange, Libert, Prouz, Guillon, Ollivier, et Marteau, Labrie, La Seance est ouverte: on lit le procès verbal de la Seance extraordinaire, du mercredi 5 Aout 1807. Il est approuvé moyennant quelques amendements aux articles 8 et 9 de l'arrêté relatif à l'émission des quarante Cinq mille actions.

approbation des procès verbaux avec quelques amendements.

Escomptes

Le 3 Aout 1807. Il a été pris à l'escompte, une somme de F. 3,202,552, 8<sup>2</sup> qui a produit F. 20223, 60

Le 6 Aout 1807. Il a été pris à l'escompte, une somme de F. 1833,524, 61<sup>2</sup> qui a produit F. 11245, 6<sup>2</sup>

Escompte extraordinaire 6,264,344

en partie renouvellements

Depuis la dernière Seance il a été pris en Escompte extraordinaire F. 6,864,344, 38. Qui ont produit F. 36518, 30.

M<sup>r</sup> Le Président annonce que cette somme provient en majeure partie de renouvellements.

Il a été pris en obligations F. 3000. qui ont produit F. 43, 75; et en annuités F. 10,900 qui ont produit F. 355, 55<sup>2</sup>

renouvellements des Censeurs à l'escompte

Les Comptes sont renouvelés pour la fin de l'année prochaine. Celui d'Escomptes est composé de Messieurs Lattinquer, Davillier, Jaine, Pottot, Ollivier, Miquet, et Messieurs Mouvier et Merda Dubloc, le sous nombre du Conseil d'Escomptes.

L'ordre du jour annonce que d'ici à la Seance prochaine, il y a à recevoir F. 5,886,000. indépendamment des R<sup>es</sup> éventuelles des Correspondants, qu'il y a F. 81,833,500. de Billets en circulation: qu'il est dû aux comptes courants F. 41,766,500. de sorte que le passif exigible est de F. 123,794,000. qu'il y a F. 77,513,000. d'espèces en Caisse, sans Comptes environ F. 4,200,000. en prêt.

dispositions pour les Escomptes

Le Conseil arrête qu'aux escomptes de la semaine prochaine, on prendra toutes les valeurs admissibles, d'après les Statuts.

rapport du Comité de finances

M<sup>r</sup> Davillier annonce, qu'il a fait la vérification des Caisse avec son Collègue M<sup>r</sup> Cordeur, toutes les parties ont été trouvées en bon ordre, le matériel restant en caisse a été reconnu conforme au résultat des écritures du jour et de l'inventaire du soir. Seance Levée.

Seance Du vendredi 14 Aout 1807

Les Régents et Conseillers réunis en conseil  
 Présents M. de Charbon, Davillier, Hottinguer,  
 Morvan, Jume, Courcier, Moray, Rodier, Pirlot, Muguet  
 Ponce, Guillon, Ollivier, Mallet, Sachner, La Sane et  
 M. de Laubert, Conseiller d'Etat, Commandant de la  
 Légion d'honneur, nommé Gouverneur de la Banque par décret impérial  
 du 12 Aout 1807 en remplacement de M. Cretet appelé par  
 Sa Majesté impériale au Ministère de l'Intérieur, ayant pris  
 à la séance M. de Premier Sous-Gouverneur après avoir mis  
 sous le bureau le décret impérial de nomination; lit le  
 procès verbal par lequel, vu le dit décret, vu le certificat  
 du Directeur général de la Banque du quel il résulte  
 que M. de Laubert est inscrit sur les Registres pour Cretet et  
 M. Cretet l'ancien Gouverneur lui a fait en présence de  
 ses Sous-Gouverneurs la remise du Cabinet de travail et  
 du Gouvernement, de tous les Papiers qui y sont déposés, et  
 des doubles Clés des serrures. Ce procès verbal en date du 12 août

M. le Comissaire d'Etat  
 Laubert, installé Gouverneur  
 de la B<sup>anque</sup> en remplacement  
 de M. Cretet,

discours de M. le Gouverneur

Transcription du discours, du procès  
 verbal d'installation et du décret de  
 nomination.

approbation du procès v. du 7 c<sup>o</sup>

Après la lecture du procès verbal, M. le Gouverneur, prononçant  
 un discours relatif à la circonstance<sup>(1)</sup>, le Conseil arrête que  
 le décret impérial de nomination de M. de Laubert, le procès verbal  
 d'installation, et le discours qui vient d'être prononcé, seront  
 transcrits dans le Registre des délibérations à la suite du procès verbal.  
 Le Conseil présidé par M. le Gouverneur, entend la lecture  
 du procès verbal de la séance du vendredi 7 Aout 1807. Ce  
 procès verbal est approuvé.

Comptes

Le 10 Aout 1807. Il a été fait à l'inscripte une somme  
 de F. 2,543,362,33 qui a produit F. 14,908,41<sup>2</sup>  
 Le 13. Aout 1807. Il a été fait à l'inscripte une somme  
 de F. 2,591,215,20 qui a produit F. 17,134,53<sup>2</sup>  
 Depuis la dernière séance il a été fait en inscripte  
 extraordinaire F. 106,348,78 qui ont produit F. 725,18<sup>2</sup>

Renouvellement des Comités

de Comptes

Les Comités sont renouvelés pour la semaine prochaine  
 Celui d'inscripte est composé de M. de Ollivier, Pirlot,  
 Mallet, Debenent, Hottinguer Régents, M. de Lebourg, Dubloc,  
 Vernaux, Fessart, membre du Conseil d'inscripte.

des Caisse

Celui de Caisse est composé de M. de Moray, de Ribet  
 L'ordre du jour annonce que d'ici à la semaine prochaine  
 il y a perçues F. 48,6,000 indépendamment des Revenus  
 éventuels des Correspondants; qu'il y a F. 86,710,000  
 de Billets en circulation; qu'il est en F. 37,249,000 aux  
 Comptes, de sorte que le Lanif exigible est de F. 123,959,  
 qu'il y a F. 75,574,000 en espèces métalliques en France, une

(1) Voir ce discours f<sup>o</sup> 286.